



## **Commune de Retournac**

### **PROCES-VERBAL**

#### **Séance du Mercredi 4 décembre 2024 à 20H en Mairie « salle du conseil municipal »**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 6

Nombre d'absents : 0

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Appel des présents et mise à jour du tableau du conseil municipal**

#### **2. Relevé des décisions prises en vertu des délégations d'attribution du Maire**

#### **3. Administration Générale**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024
- Recensement de la population 2025 – Nominations du coordonnateur, nombre d'agents recenseurs et fixation du barème de rémunération
- Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

#### **4. Ressources humaines**

- Recrutements – Mise à jour du tableau des effectifs
- RELYENS – Contrat d'assurance statutaire

#### **5. Affaires financières**

- Crue du 17 octobre 2024 – Demande de subvention
- Aménagement d'espaces publics – Fonds de concours attractivité de la CCDS
- ITE La Filature – Attribution des marchés - DETR 2025
- Réhabilitation du site d'escalade - Demande de subvention
- Pumptrack – Demande de subvention
- GR 765 – Demande de subvention

- Musée des Manufactures de Dentelles – Demandes de subvention
- 1. Actions culturelles 2025 – Demande de subvention
- 2. Aide au récolement et à la conservation des collections 2025 – Demande de subvention
- 3. Exposition temporaire « Les toiles de Zenga » - Demande de subvention
  - Musée des Manufactures de Dentelles – Tarifs des produits boutique
  - Budget principal 2024 – Décision modificative n° 1
  - Autorisation donnée au Maire à mandater ¼ des crédits d'investissement ouverts au BP 2025
  - Opérations « façade »
    1. PILLARD Gaël
    2. GIGANT Carole
    3. DUPERRAY Nadège
    4. BOUILLET Gérard
    5. SCI 2MJC (Biluis Michèle)
    6. MOURIER Julie
    7. Règlement 2025 « Opération façade »
  - France Nature Environnement – Atlas de la biodiversité
  - ONF – Programme de coupe de bois 2025 Forêt de Miaune
  - Subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel
  - Subvention exceptionnelle au Club de Hand
  - Subvention exceptionnelle Association La Bastide
  - Le Centre du Cros – Extension du CLSH – Attribution des marchés
  - La Base de loisirs – Réaménagement du site – Attribution des marchés
  - SDE - Eclairage public ajout EP village de Sainte Reine
  - Tarifs communaux 2025
    1. Médiathèque,
    2. Piscine,
    3. Cantine,
    4. Gymnase,
    5. Camping,
    6. Coworking,
    7. Transport scolaire,
    8. Cimetières,
    9. Salles,
    10. Droits de places et d'occupation du domaine public,
    11. Assainissement,
    12. Eau,
    13. Centre de secours – Détermination du prix du loyer pour 2 F4.

## 6. Questions diverses

### 1. Motion de soutien aux agents de la SNCF

Madame le Maire accueille le comité de soutien aux agents de la SNCF en début de conseil municipal et expose les faits. La direction SNCF de l'Etablissement Infra-Circulation Auvergne Nivernais, envisage à nouveau, aujourd'hui, de faire évoluer l'organisation en gare de Retournac. Ce projet consisterait à supprimer l'agent de circulation de la gare les matins du mardi au vendredi et toute la journée les weekends et jours fériés. Contrairement au projet d'il y a deux ans, la direction précise qu'un agent de vente serait mis en place les matins, weekends et jours fériés afin de maintenir l'ouverture du guichet.

**Le conseil municipal après en avoir entendu l'exposé et délibéré, approuve à l'unanimité la motion de soutien aux agents de la SNCF présentée par le Maire et donne la parole à un représentant des agents SNCF.**

### 2. Motion présentée par l'AMF 43 – Projet loi de finances 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal la motion présentée par l'Association des Maires de la Haute-Loire relative au projet de loi de finances 2025 : les communes et les intercommunalités de la Haute-Loire refusent d'être des variables d'ajustement du gouvernement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé et délibéré, approuve la motion relative au projet de loi de finances 2025 à : 1 abstention (Brigitte ROCHE) et 21 voix pour.**

Madame ROCHE explique son positionnement quant à son abstention, elle estime qu'il n'y a pas que les particuliers mais également les collectivités territoriales qui doivent faire des efforts financiers au regard du déficit de l'Etat. Monsieur ASTOR pense que le texte de la motion est partisan, mais il est d'accord sur ce dernier.

### 3. Appel des présents et installation d'un nouveau conseiller

Vu l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article L270 du Code Electoral

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Alain LUTZ en date du 30 septembre 2024 et conformément à l'article L270 du Code Electoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat, son élection est proclamée dès lors que le maire procède à son installation et l'inscrit au tableau du Conseil Municipal.

Aux vues de ces dispositions, Madame Nathalie SIVELLE, candidate sur la liste « Retournac Ensemble Autrement » est la candidate venant immédiatement après le dernier élu. Madame Nathalie SIVELLE ayant démissionné à son tour, il convient de modifier le nouveau tableau du conseil municipal.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau tableau du Conseil Municipal.**

Monsieur CASSOUX demande qui va remplacer Alain LUTZ.

Madame le Maire rappelle que la personne pressentie n'a pas donné suite et que le siège ne sera donc pas pourvu. Le conseil municipal sera composé de 22 conseillers municipaux au lieu de 23. La nouvelle liste sera jointe au prochain compte rendu du conseil municipal.

### 4. Relevé des décisions prises en vertu des délégations d'attribution du Maire

#### REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE- Du 24/09/2024 au 14/10/2024

Prises en application des articles L2122 et L2122-23 du CGCT

24/09/24	28	Convention d'honoraires avec Maître Christian GAUCHER - SCI LES BORDS DE LOIRE / LEGAT et autres
14/10/24	29	Convention d'épandage des boues - SUEZ - Agriculteur SOULIER Yvan
14/10/24	30	Convention d'épandage des boues - SUEZ - Agriculteurs GAEC des traverses
05/11/24	31	Contrat d'entretien et d'assistance pour le chauffage et l'eau chaude avec les Etablissements BESSON AXENERGIE pour les bâtiments
05/11/24	32	Protection juridique des agents communaux et élus avec la société ALLIANZ
05/11/24	33	Protection juridique de la collectivité dans les litiges qui l'opposent aux tiers avec la société ALLIANZ

## 5. Affaires générales

### a- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 5 abstentions (Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR et son pouvoir, Antoine MALEYSSON et Damien CASSOUX) et 17 voix pour.**

Madame ROCHE s'abstient car elle était absente à ce conseil municipal.

Monsieur MALEYSSON estime que ce compte rendu ne reflète pas la totalité des débats, tout n'est pas retranscrit. Il demande une transcription plus précise avec les noms des personnes qui s'abstiennent lors des votes des délibérations prises.

Madame MIRMAND explique qu'il a été fait le choix de retranscrire le procès-verbal de façon plus succincte car retranscrire mot à mot, comme c'était le cas avant, est très chronophage.

Monsieur MALEYSSON demande des explications quant à la rémunération de l'adjoint à la culture qui est absent aujourd'hui. Est-ce qu'il perçoit ses indemnités ?

Madame MIRMAND répond que Monsieur BENEVENT, adjoint à la culture, perçoit ses indemnités depuis septembre, après un an d'arrêt maladie et de suspension de ses indemnités.

Madame le Maire précise que l'arrêt de versement des indemnités a été mis en place suite à la demande de l'adjoint concerné. Aujourd'hui, il a repris ses activités d'élu et donc le versement de ses indemnités a été remis en place.

Monsieur MALEYSSON note ne pas être informé de cette situation et qu'il aurait été bien que le conseil municipal le soit.

Monsieur ASTOR regrette également que cette information n'ait pas été donnée.

Madame le Maire explique vouloir jouer la transparence et qu'elle n'a rien à cacher. La question n'avait jusqu'alors pas été posée.

Monsieur ASTOR demande des précisions sur l'affaire en cours LEGAT – SCI Les Bords de Loire et autres.

Madame MIRMAND explique que le terrain de Monsieur LEGAT est enclavé, il souhaiterait une servitude de passage dans le terrain de la SCI Les Bords de Loire. La commune est concernée par le problème du fait d'un petit chemin en limite de propriété. Donc une affaire est en cours et la commune a engagé Maître GAUCHER, notaire à Saint Etienne pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Une personne du public demande une rectification sur un panneau de signalisation de la rue Jules ROMAINS dont le « S » a été oublié. Jules ROMAINS étant natif du département, ce serait bien de faire rectifier cette faute.

Madame le Maire en prend note pour commander un panneau rectifié.

### b- Recensement de la population 2025 – Nomination du coordonnateur, nombre d'agents recenseurs et fixation du barème de rémunération

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, informe le Conseil Municipal que le recensement de la population sur la commune de Retournac aura lieu du 16 Janvier au 15 Février 2025.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la Commune. Les agents sont désignés par arrêté municipal. Ils peuvent être désignés parmi le personnel communal ou embauchés spécifiquement. Ils effectuent les tâches suivantes :

- Tournée de reconnaissance préalable au recensement,
- Dépôt des documents de recensement,
- Incitation à répondre par internet,
- Suivi de l'avancement de la collecte,
- Récupération des questionnaires papier,
- Relance des habitants n'ayant pu être joints,
- Compte rendu du travail et restitution en fin de collecte l'ensemble des documents.

Madame Brigitte ROCHE propose de nommer Madame Isabelle FINDRIS, coordinatrice communale.

La commune étant divisée en 8 districts, il convient de recruter et nommer 8 agents recenseurs parmi lesquels des agents fonctionnaires et 1 agent réserviste ou de remplacement d'un agent recenseur malade ou empêché. Madame ROCHE rappelle que les agents fonctionnaires effectueront ces tâches en dehors de leurs heures de travail.

La Dotation Forfaitaire de Recensement allouée à la commune de Retournac serait de 6 000€.

Madame Brigitte ROCHE souligne l'importance du travail de collecte et le nombre d'heures passées tant sur le terrain qu'administrativement et propose de porter une indemnisation sous forme d'indemnité à part égale à chacun des agents ayant participé aux opérations de recensement soit une rémunération forfaitaire brut de 1 200 €.

**Vu** La commission « Ressources Humaines – Administration Générale » réunie le 28 novembre 2024

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à la création d'emplois de non titulaire à temps non complet pour faire face aux opérations de recensement de la population du 6 janvier au 15 février 2025. Il décide d'attribuer une dotation forfaitaire à chacun des agents ayant participer aux opérations de recensement soit une rémunération brute de 1 200€ chacun et autorise Madame le Maire à signer les arrêtés de nomination des agents recenseurs et du coordonnateur et tous actes afférents aux opérations de recensement de la population.**

Monsieur ASTOR demande les noms des agents recenseurs il explique que ces missions sont très délicates. Il demande si les agents recenseurs connaissent bien la commune.

Madame ROCHE explique que parmi ces agents recenseurs, il y a des personnels communaux actifs et en retraite ; d'autres qui ont déjà fait le recensement.

Monsieur ASTOR demande que les agents recenseurs recensent bien tout le monde.

Madame ROCHE explique que deux demi-journées de formation seront faites pour que ce recensement soit optimal.

Madame le Maire explique qu'elle sera vigilante pour que ce recensement se passe pour le mieux. France Services aura des permanences spécifiques y compris un samedi matin, pour aider les personnes qui le souhaitent à se recenser.

c- Convention avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants  
Madame Brigitte ROCHE, adjointe, indique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la campagne de limitation de la prolifération des chats errants libres sur le territoire de la commune, il y a lieu de reconduire pour l'année 2025 la convention de stérilisation et d'identification avec la fondation 30 millions d'amis.

La fondation participe à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification, la commune prenant en charge les 50% restant.

Il est proposé de conventionner sur la base d'une prise en charge communale de 1 100€ équivalent à un budget de 55€ pour 20 chats.

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » et autorise la Maire à la signer.**

## 1. Ressources humaines

### a- Recrutement de deux agents administratifs contractuels – Modification du tableau des effectifs – ANNEXE

Madame Brigitte ROCHE présente aux membres du conseil municipal les recrutements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le tableau des effectifs joint en annexe.

#### - 1 : Responsable finances et ressources humaines :

Suite à la publication n° O043240902000972 d'une offre d'emploi sur le site emploiterritorial.fr pour le recrutement de responsable des finances et ressources humaines, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Date limite de candidatures fixée le 15 octobre 2024.

- 6 personnes ont candidaté.

➤ 3 personnes ont été reçues pour un entretien le 21 octobre dernier.  
Lors de cette commission, il a été décidé de recruter Madame Cécile GIRARD-PERE, contractuelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un contrat à durée déterminée de 3 ans avec une période d'essai de 3 mois.

**Vu** La commission « Ressources Humaines – Administration Générale » réunie le 28 novembre approuvant la modification du tableau des emplois tel que présenté et joint en annexe.

**Le Conseil Municipal après délibéré approuve l'embauche pour le poste « Responsable finances et ressources humaines » à 1 voix contre (Antoine MALEYSSON) et 21 voix pour.**

Monsieur ASTOR, absent lors de la commission du 28 novembre demande si des agents titulaires avaient postulé sur ce poste et des précisions concernant la nouvelle recrue et sur le contrat à durée déterminée de 3 ans.

Madame le Maire lui répond négativement, seuls des agents contractuels ont postulé.

Madame MIRMAND explique que l'offre a été prolongée faute de candidat, elle explique également que le marché de l'emploi est tendu et qu'à défaut de titulaire, il était prévu le recrutement d'un contractuel pour une durée de 3 ans .

- 2 : Agent accueil :

Suite à la publication n° O043241007000991 d'une offre d'emploi sur le site [emploiterritorial.fr](http://emploiterritorial.fr) pour le recrutement de l'agent en charge de l'urbanisme et des élections, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Date limite de candidatures fixée le 6 novembre 2024.

- 10 personnes ont candidaté.
- 4 personnes ont été reçues pour un entretien le 7 novembre dernier.
- Lors de cette commission, il a été décidé de recruter Madame Fanny OUIILLON, contractuelle, pour un contrat à durée déterminée de 3 ans avec une période d'essai de 3 mois.

**Vu** La commission « Ressources Humaines – Administration Générale » réunie le 28 novembre approuvant la modification du tableau des emplois tel que présenté et joint en annexe.

**Le Conseil Municipal après délibéré approuve l'embauche pour le poste « Agent d'accueil » à 2 abstentions (Pierre ASTOR et son pouvoir), 1 voix contre (Antoine MALEYSSON) et 19 voix pour.**

Monsieur ASTOR demande si des candidats titulaires avaient postulé sur cet emploi.

Madame MIRMAND mentionne qu'un seul candidat était fonctionnaire mais que la personne n'était pas en adéquation avec le profil recherché.

Madame le Maire rajoute qu'aucune candidate n'avait la compétence urbanisme.

Monsieur ASTOR demande si au niveau de l'instruction des permis d'urbanisme il n'y aura pas un manque.

Madame MIRMAND explique que c'est le PETR qui fait l'instruction du dossier d'urbanisme. La mairie est juste le guichet, elle s'assure de la complétude du dossier.

Monsieur ASTOR précise que le rôle de cet agent n'est pas négligeable.

Madame MIRMAND rassure l'assemblée en expliquant que des renseignements ont été pris auprès de deux employeurs précédents et les retours ont été positifs.

Monsieur MALEYSSON trouve regrettable d'avoir mis à l'écart la titulaire.

Madame ROCHE mentionne qu'elle n'a pas été mise à l'écart, le jury a fait son travail et est souverain dans son choix.

Madame MIRMAND insiste sur le fait que la titulaire n'avait pas l'expérience requise par rapport à l'autre personne qui avait 2 ans d'expérience. On peut choisir un contractuel s'il présente les compétences recherchées par rapport à un fonctionnaire qui ne les a pas. Sur ce point-là, si la commune devait être attaquée, elle gagnerait devant le Tribunal administratif.

Monsieur MALEYSSON explique qu'un agent contractuel peut négocier son salaire alors qu'un titulaire ne le peut pas. Il est embauché sur une grille indiciaire.

Madame le Maire indique que la titulaire ne connaissait aucun logiciel métier alors que la personne recrutée faisait les mêmes fonctions à la mairie d'Yssingaux. De plus, la personne recrutée était la référente France Services à Yssingaux. Cet aspect là a été un plus au regard des autres candidatures.

- 3 : Recrutement d'un agent des interventions techniques polyvalent contractuel

Suite à la publication n° O043240903000124 d'une offre d'emploi sur le site [emploiterritorial.fr](http://emploiterritorial.fr) pour le recrutement d'agent des interventions techniques polyvalent, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Date limite de candidatures fixée le 3 novembre 2024.

- 18 personnes ont candidaté.

➤ 6 personnes ont été reçues pour un entretien le 25 novembre dernier.  
Lors de cette commission, il a été décidé de recruter, Monsieur Jérémy MEMAIN, contractuel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un contrat à durée déterminée de 3 ans avec une période d'essai de 3 mois.

**Vu** La commission « Ressources Humaines – Administration Générale » réunie le 28 novembre approuvant la modification du tableau des emplois tel que présenté et joint en annexe.

Monsieur ASTOR demande pourquoi sur ce poste là, on prend encore un contractuel.

Madame MIRMAND répond qu'aucun titulaire n'avait postulé sur ce poste. De plus, ce monsieur était agent contractuel dans une autre collectivité et a donné entière satisfaction dans son poste.

**Le Conseil Municipal après délibéré approuve l'embauche pour le poste de « Agent des interventions techniques polyvalent » à 1 voix contre (Antoine MALEYSSON) et 21 voix pour.**

Monsieur MALEYSSON explique son vote contre ses trois recrutements au motif que ce sont des contractuels et non des titulaires.

#### **b- RELYENS – Contrat d'assurance statutaire**

Madame Brigitte ROCHE expose à l'assemblée que la commune, par délibération du conseil municipal n° 6/2024 du 8 février 2024, a demandé au Centre de Gestion de la FPT de la Haute-Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Pour financer ce service, le Centre de Gestion demande une participation financière indexée sur la masse salariale levée directement auprès des collectivités.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les articles ci-dessous énoncés :**

**Article 1 – La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociés par le Centre de Gestion est acceptée. Cette proposition peut se résumer ainsi :**

**Assureur : CNP – RELYENS**

**Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Régime du contrat : capitalisation**

**Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois**

**Conditions : Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

- **Risque décès sans franchise - Taux 0.23%**
- **Risque Accident du travail avec une franchise de 10 jours pour les IJ et les frais médicaux – Taux 1.10%**
- **Risque Longue maladie-maladie de longue durée : Franchise de 30 jours pour les IJ – Taux 1.25%**
- **Risque Maternité sans franchise – Taux 0.31%**
- **Risque Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours pour les IJ – Taux 1.27%**

**Article 2 – Pour financer le service proposé par le Centre de Gestion, une cotisation annuelle de 0.15% indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.**

**Article 3 – Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**

**Article 4 – Le Maire a délégation pour résilier – si besoin – le contrat d'assurance statutaire en cours.**

## 2. Affaires financières

### a. Crue du 17 octobre 2024 – Demande de subvention

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjoint, expose au Conseil Municipal que suite à la crue du 17 octobre dernier, la commune peut prétendre, pour la deuxième fois cette année, à une DSEC pour la réfection des voiries et bâtiments communaux impactés et non assurés.

Les travaux envisagés pour les biens non assurés sont estimés à : 280 000.00 €

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Dépense prévisionnelle	280 000.00	<b>Subventions</b>			
			ETAT – Dotation de solidarité	196 000.00	70%
			Dommages des collectivités		
		<b>Autofinancement</b>	De la commune	84 000.00	30%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>280 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>280 000.00</b>	<b>100%</b>

Vu La commission « Finances – Travaux » réunie le 28 novembre, ayant donné son avis favorable.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention au titre de la DSEC et à signer tous documents afférents.**

Madame Christelle BLANCHER demande des précisions quant aux travaux envisagés Route de Vousse suite aux inondations.

Monsieur Jean-Claude ABRIAL explique que des travaux de coupure d'eau pour déplacer des eaux pluviales sur le talweg en amont sont envisagés.

### b. Aménagements d'espaces publics - Demande de subvention Fonds de concours « Attractivité » CCDS

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Retournac dispose d'une enveloppe relative au fonds de concours « Attractivité » de 87 970€ qui vont permettre de soutenir des projets d'investissement d'aménagement d'espaces publics.

Pour l'année 2025, il est proposé d'inscrire les dossiers suivants :

- Démolition d'une maison privée au 31 rue de la République et aménagement d'un espace paysager,
- Démolition d'un bâtiment pour y aménager un parking et un dépose minute sis 141 Rue Bertrand de Chabron.

Selon les plans de financement suivants :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
<b>Aménagement de la circulation Rue de la République</b>		<b>Subventions</b>			
Démolition	20 000.00		CCDS – Fonds de concours attractivité	30 000.00	75%
Aménagement	20 000.00	<b>Autofinancement</b>	de la commune	10 000.00	25%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>40 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>40 000.00</b>	<b>100%</b>

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
<b>Aménagement d'un bâtiment 141 Rue de Bertrand de Chabron pour parking</b>		<b>Subventions</b>			
Démolition	50 000.00		CCDS – Fonds de concours attractivité	57 970.00	48.30%
Aménagement	70 000.00	<b>Autofinancement</b>	de la commune	62 030.00	51.70%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>120 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>120 000.00</b>	<b>100%</b>

Vu La commission « Finances – Travaux » réunie le 28 novembre, ayant donné son avis favorable.



**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention et à signer tous documents afférents.**

Monsieur MALEYSSON demande s'il y a de l'amiante dans ces bâtiments.

Madame MIRMAND répond que des diagnostics ont été réalisés mais les résultats ne sont pas encore connus, mais il n'y aurait rien de surprenant que l'on en trouve un petit peu.

c. ITI de la Filature

➤ ITI de la Filature – Rénovation thermique - Attribution des marchés

Monsieur ABRIAL, adjoint informe les membres du conseil municipal de la consultation passée en procédure adaptée pour un marché concernant le programme de travaux de rénovation thermique de la Filature.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 22 novembre 2024 à 10H.

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable ayant étudié le tableau d'analyse et de classement des offres et approuvant le choix de l'entreprise dont l'offre est la mieux-disante au vu des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- les conditions financières (60%),
- et les conditions techniques (40%).

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les marchés aux entreprises dont les offres sont les mieux-disantes.

Désignation prestation	Entreprise - Domicile	MONTANT €HT	MONTANT €TTC
<b>LOT 1 – Menuiseries extérieures</b>	<b>Pas d'offre</b>		
<b>LOT 2 - Serrurerie</b>	<b>Entreprise : RC METAL</b> Adresse : ZI La Chaud – Rue de l'Industrie 43130 RETOURNAC SIRET : 879 909 349 00018	7 840.00	9 408.00
<b>LOT 3 – Plâtrerie - Peinture</b>	<b>Entreprise : PEPIER CHARREL</b> Adresse : 16 rue de Saint Didier 43600 SAINTE SIGOLENE SIRET : 384 222 089 00029	135 627.44	162 752.93
<b>LOT 4 – Chauffage</b>	<b>Entreprise : EURL PROGEO</b> Adresse : 11 ZA de Chambaud 43620 SAINT ROMAIN LACHALM SIRET : 511 470 619 00038	85 636.13	102 763.36
<b>LOT 5 - Electricité</b>	<b>Une seule offre au-dessus de l'estimation du MOe</b>		

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des marchés aux entreprises citées ci-dessus, décide de relancer les lots 1 et 5 déclarés infructueux et autorise le Maire à signer tous documents afférents.**

Monsieur ASTOR demande où a été faite la publication

Monsieur ABRIAL précise que cette consultation a fait l'objet d'une publication sur la plateforme du centre de gestion et dans la presse locale.

➤ ITI de La Filature - DETR 2025

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Retournac est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui est une dotation de soutien à l'investissement local. Cette dotation permettra de soutenir le projet d'isolation par l'intérieur de la Filature.

La fiche 4 prévoit la performance énergétique et la mise aux normes des bâtiments communaux.

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
<b>ITI de la Filature</b>		<b>Subventions</b>			
<b>Travaux</b>	271 200.00		DETR 2025	81 360.00	30%
		<b>Autofinancement</b>	de la commune	189 840.00	70%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>271 200.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>271 200.00</b>	<b>100.00%</b>

Monsieur ASTOR demande des précisions sur la DETR 2024.

Madame MIRMAND indique que 3 dossiers DETR ont été déposés au titre de l'année 2024. Seul un d'entre eux a été retenu pour un montant de 32 820€ pour l'isolation thermique de la caserne. Pour la DETR 2024 déposée au titre de la voirie communale, l'Etat nous a signifié que les communes de plus de 2 000 habitants n'étaient finalement pas éligibles à la DETR pour la réfection de voirie communale alors que ce n'était pas inscrit dans les règles de financement. On avait déposé un dossier DETR 2024 pour le tracteur et l'épareuse qui n'a pas été retenu non plus. Cette année 2025, on a fait le choix de déposer qu'un seul dossier sachant que 2 dossiers ont déjà été déposés au titre de la Dotation de Solidarité Exceptionnelle suite aux 2 événements climatiques exceptionnels.

Monsieur ASTOR demande sur quel dossier porté la DETR 2023.

Madame MIRMAND lui répond que la DETR 2023 était déposée pour les menuiseries de la Filature et que la subvention est acquise pour 58 000€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR 2025 et à signer tous documents afférents.**

d. Réhabilitation du site d'escalade – Demande de subvention

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du rocher d'escalade et de la via ferrata.

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
<b>Réhabilitation du rocher d'escalade et de la via ferrata</b>		<b>Subventions</b>	CD 43 – FIT 43 (Rocher)	14 769.00	14,6 %
Réhabilitation rocher d'escalade	38 865.00		CD 43 – FIT 43 (via ferrata)	25 000.00	24,7 %
			Leader	40 000.00	39,5 %
Réhabilitation Via Ferrata	62 400.00	<b>Autofinancement</b>	de la commune	21 496.00	21,2 %
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>101 265.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>101 265.00</b>	<b>100.00%</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention et à signer tous documents afférents.**

e. Pumptrack – Demande de subvention

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose au Conseil Municipal le projet d'un pumptrack sur la parcelle cadastrée BK0027 sur la commune, dans l'intérêt de développer ses équipements sportifs pour la pratique du vélo sur la commune.

Cette opération a plusieurs objectifs :

- Offrir plus d'activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines (vélos, skate board...) sur un terrain adapté et multisports,

- Répondre aux besoins des jeunes et adolescents,
- Créer un lieu convivial qui favorise les rencontres intergénérationnelles.

Le projet tel que présenté est estimé à 150 000.00€ HT

Le plan de financement est le suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Dépense prévisionnelle	150 000.00	<b>Subventions</b>	CD 43 – CAP 43	60 000.00	40%
			Région AURA	60 000.00	40%
		<b>Autofinancement</b>	de la commune	30 000.00	20%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>150 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>150 000.00</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention et à signer tous documents afférents.**

f. GR 765 Chemin de Jussac – Demande de subvention

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose au Conseil Municipal le projet de réfection du chemin de Jussac - GR 765 gravement endommagé lors des intempéries du 28/06/2024. Elle apporte des précisions : le GR 765 est le chemin de Jussac et le GR 5 est le chemin de Saint Ignac. Ils se chevauchent à certains endroits. Une partie du GR 765 depuis l'aire de pique-nique de Jussac jusqu'à la déviation, vers Intermarché, a été très fortement endommagé suite aux événements du 28 juin 2024. Le projet tel que présenté est estimé à 63 850.00€ HT sur le devis le plus fort. On devrait avoir un coût de travaux bien moins important.

Le plan de financement est le suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Dépense prévisionnelle	63 850.00	<b>Subventions</b>	CD 43 – Création & Aménagement des Espaces Sites & Itinéraires	31 925.00	50%
		<b>Autofinancement</b>	de la commune	31 925.00	50%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>63 850.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>63 850.00</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention et à signer tous documents afférents.**

Madame Maryse RIBEYRON demande si l'on ne pourrait pas solliciter une subvention LEADER.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, répond que nous avons déjà atteint le plafond des aides LEADER.

g. Musée des Manufactures de Dentelles :

1 – Actions culturelles 2025 – Demande de subventions

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable à ces actions culturelles 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal les actions de médiations du musée en 2025 :

- Création d'un escape game à destination des familles et des jeunes adultes
- Lectures d'archives sur le thème de la dentelle
- Couvige
- Prêt du dispositif Micro-Folie par la Médiathèque départementale

Il convient de solliciter les partenaires institutionnels selon le plan de financement suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Escape game	14 300.00	<b>Subventions</b>	CD 43	4 000.00	20%
Lectures d'archives	1 500.00		Région AURA	4 000.00	20%
Couvige	1 300.00		DRAC AURA	8 000.00	40%
Micro-folies	2 000.00	<b>Autofinancement</b>	de la commune	4 000.00	20%
Divers	900.00				
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>20 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>20 000.00</b>	<b>100%</b>

Monsieur ASTOR souhaiterait avoir le compte rendu de réunion suite à la commission de juin dernier sur les actions culturelles.

Monsieur ASTOR souhaiterait savoir si le financement du poste de l'attaché est reconduit avec la DRAC.

Madame MIRMAND répond négativement, l'engagement de la DRAC était sur un financement sur 3 ans, pour réengager la dynamique du musée.

Madame le Maire indique que le renouvellement du poste de directeur du Musée des Manufactures de Dentelle sera proposé au renouvellement pour une période de 3 ans supplémentaires. Son contrat est échéant en février 2025.

Madame ROCHE est favorable à la reconduction de ce poste et propose de rediscuter cette question à la prochaine commission "RH".

Madame le Maire indique que cette directrice fait un travail de qualité et de rediscuter de cette question en début d'année 2025.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention et à signer tous documents afférents.**

## 2 – Aide au récolement et à la conservation des collections 2025 – Demande de subvention

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal les chantiers liés à la gestion des collections du musée en 2025.

Afin de poursuivre et mener à bien le récolement de la collection, 3 agents consacreront une partie de leur temps de travail :

- un attaché de conservation du patrimoine : 7h par semaine
- un adjoint de conservation du patrimoine : 4h par semaine
- un stagiaire en Master Histoire et Patrimoine : 35h par semaine pendant 13 semaines

Il convient de solliciter les partenaires institutionnels selon le plan de financement suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Récolement	14 500.00	<b>Subventions</b>	CD 43	6 200.00	40%
Achat de matériel	500.00		DRAC AURA	3 100.00	20%
Autre (achat de documents)	500.00	<b>Autofinancement</b>	de la commune	6 200.00	40%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>15 500.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>15 500.00</b>	<b>100%</b>

Monsieur ASTOR se dit surpris de voir que la DRAC soit réfractaire à financer le poste d'attaché et favorable au financement d'autres postes.

Madame MIRMAND précise qu'une convention avait été signée, il y a 3 ans de cela avec un financement dégressif d'un poste de direction du Musée avec 50% la première année, 40% la deuxième et 30% la troisième. La DRAC n'a jamais dit qu'elle pérenniserait ce financement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention et à signer tous documents afférents.**

### 3 – Exposition temporaire « Les toiles de Zenga » – Demande de subventions

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal la programmation culturelle 2025 du musée. L'exposition temporaire du 28 avril au 7 septembre portera sur la découverte du travail d'une artiste contemporaine originaire d'Orléans, Zenga.

L'artiste fait dialoguer la soie et la dentelle sur de grands panneaux aux couleurs vives. Son travail s'intéresse à la couleur, la matière et à la transparence. Ses œuvres, inspirées des jardins orientaux, invitent le visiteur à la déambulation et à plonger dans un univers poétique et contemplatif hors du temps.

Il convient de solliciter les partenaires institutionnels selon le plan de financement suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Régie/montage	8 600.00	<b>Subventions</b>	CD 43	3 200.00	20%
Ateliers de médiation	1 500.00		Région AURA	3 200.00	20%
Communication	5 900.00		DRAC AURA	6 400.00	40%
		<b>Autofinancement</b>	de la commune	3 200.00	20%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>16 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>16 000.00</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus ainsi que le plan de financement ; autorise Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention et à signer tous documents afférents.**

#### h. Musée des Manufactures de Dentelles – Tarifs 2025 des produits boutique et des entrées

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la liste des dentelles et des produits à intégrer dans le stock de la régie de recettes du Musée des Manufactures de Dentelles et qui seront proposés à la vente. Elle rappelle les tarifs de la billetterie.

Dentelles :

Numéro	DESIGNATION PRODUIT	PRIX DE VENTE
532	Signet Obama Art déco rond	25€
533	Signet Obama Art déco rond	25€
534	Signet Obama Art déco rond	25€
535	Signet Obama points d'esprit	38€
536	Signet Obama points d'esprit	38€
537	Signet Obama points d'esprit	38€
538	Signet Obama points d'esprit	38€
539	Signet Obama carotte	18€
540	Signet Obama Art déco feuille	25€
541	Signet Obama Art déco feuille	25€
542	Signet Obama points d'esprit	38€
543	Petite feuille de lierre	8€
544	Petite feuille de lierre	8€

545	Moyenne feuille de lierre	10€
546	Moyenne feuille de lierre	10€
547	Grande feuille de lierre	12€
548	Grande feuille de lierre	12€
549	Petite feuille de lierre	8€
550	Petite feuille de lierre	8€
551	Signet Obama points d'esprit	38€
552	Signet Obama carotte	18€
20 exemplaires	Fleurs dentelle 3D	18 €/45 € les 3
90 exemplaires	Bracelets	9.50€

Editions :

Nombre	DESIGNATION PRODUIT	PRIX DE VENTE
3	La dentelle, une activité culturelle et sociale	25.00€

Pochettes :

Nombre	DESIGNATION PRODUIT	PRIX DE VENTE
270	Pochettes de modèles anciens	12.00€

Rappel des tarifs du Musée des Manufactures de Dentelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (DCM 2023-11-112)

<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	
Adulte	5,00€
Tarif Réduit - Jeune de 12 à 18 ans	3,50€
Gratuit <i>Enfants Moins 12 ans en famille, les professionnels des Musées Publics sur présentation de leur carte professionnelle, les membres de l'Association des Amis du Musée de Retournac à jour de leur carte, les étudiants relevant du Ministère de la Culture</i>	Gratuit
Groupe Forfait Visite guidée (groupe de 25 personnes) Entrée individuelle	30.00€ 3.50€
Scolaires Forfait Demi-journée Entrée individuelle élève Entrée individuelle accompagnateur	30,00€ 3,50€ Gratuit
1er Dimanche du Mois	Gratuit
Cours "Couvige en Herbe" (par trimestre)	30,00€
Cours de dentelles "Adulte" (par trimestre)	90,00€
Cours de dentelles "Adulte" (Adhérent Amis du Musée par trimestre)	80,00€
Stage Dentelles 5 jours	180,00€
Stage Dentelles 2,5 jours	100,00€
Stage Dentelles "Demi-journée"	20,00€
Atelier	8,50€
Initiation à la dentelle	5,00€
Visite guidée individuelle	2,00€
Tarif couvige Table marchands Grille marchands Droit d'exposition dentellière Entrée visiteur	5,00€ 5,00€ 5,00€ 3,50€
Manifestations JEMA Nuit Européenne des musées Foire des Pâquerettes Journées Européennes du Patrimoine Hors les murs	Gratuit
Pass des Sucs - Jeunes de 16 à 25 ans domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Des Sucs	Gratuit
Activités culturelles et Animations Etablissements scolaires publics et privés de la Commune, le Collège Boris Vian, la Crèche Halte-Garderie Les Coquins, La Maison de Retraite de Retournac et la Maison Marguerite de Retournac	Gratuit
Interventions extérieures	24,00€ / heure
Indemnités kilométriques interventions extérieures	0,60€ / km
<b>ENVOI DES Pochettes</b>	
1 à 2 pochettes ou petits objets	4.90€
3 à 5 pochettes ou livre, catalogue d'exposition	7.90€
Envoi de pochettes à l'international	11.90€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

i. Budget principal 2024 – Décision modificative n° 1

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, propose aux membres du conseil municipal d'approuver la première décision modificative de ce budget permettant le mandatement en section d'investissement de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1/2024 au budget principal dont la teneur figure dans le tableau ci-dessous.**

Article	BP 2024	DM n°1	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D- 60632 Fournitures non stockées – Fournitures de petit équipement	100 000.00	- 14 017.56	85 982.44
<b>042- Opération d'ordre de transfert entre sections</b> D-6811 Dotation aux amortissements	36 659.20	+ 14 017.56	50 676.76
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D- 215731 Matériel roulant		+ 14 017.56	14 017.56
R- 28031 Amortissement frais d'études	18 736.00	- 7 434.00	11 302.00
R- 28041582 Amortissement Bâtiments & installations	9 020.20	+ 1.00	9 021.20
R-281318 Amortissement Constructions		+ 779.73	779.73
R- 2815731 Amortissement matériel roulant		+ 20 670.83	20 670.83

j. Exercice 2025 - Autorisation donnée au Maire de mandater ¼ des crédits d'investissement ouverts au BP 2024

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe en charge des finances, rappelle au conseil municipal que l'article L1612-1 du CGCT permet à la collectivité d'honorer ses engagements financiers d'investissement pendant la période précédant le vote des budgets primitifs dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement, hors reports et crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement des exercices 2024 selon les montants et les affectations de crédits présentés pour chaque budget.

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 selon les montants et affectations de crédit dont la teneur figure dans les tableaux ci-dessous :**

**Budget Général Commune**

Investissement Dépenses	BP 2024	¼ des crédits
20-Immobilisations incorporelles	84 000,00	21 000,00
204-Subventions d'équipements versées	401 800,00	100 450,00
21-Immobilisations corporelles	1 170 409,84	292 602,46
23-Immobilisations en cours	3 060 700,00	765 175,00



### **Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2024**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>	<b>¼ des crédits</b>
21-Immobilisations corporelles	85 000,00	21 250,00
23-Immobilisations en cours	713 596,00	178 399,00

### **Budget Annexe ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2024**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>	<b>¼ des crédits</b>
21-Immobilisations corporelles	43 000,00	10 750,00
23-Immobilisations en cours	660 034,00	165 008,50

### **Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE 2024**

<b>Investissement Dépenses</b>	<b>BP 2024</b>	<b>¼ des crédits</b>
23-Immobilisations en cours	10 000,00	2 500,00

k. Opération « façade »  
1- Opération « façade » – PILLARD Gaël

**Vu** la délibération 2023-11-113 en date du 30/11/2023 reconduisant l'opération façades pour l'année 2024 et approuvant le règlement de ladite opération ;

**Vu** la demande de subvention n°2024-05 et la déclaration préalable DP 04316224Y0058 accordée le 18/06/2024 ;

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par Gaël PILLARD, propriétaire de l'immeuble cadastré section BE 0228 sis 224 rue de Retournaquet, pour le crépi de la maison en couleur beige en finition écrasée dont les façades visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis du moins-disant d'un montant de 4 650€ HT, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 1 860€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention à Gaël PILLARD, d'un montant de 1 860€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public et rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.**

2- Opération « façade » – GIGANT Carole

**Vu** la délibération 2023-11-113 en date du 30/11/2023 reconduisant l'opération façades pour l'année 2024 et approuvant le règlement de ladite opération ;

**Vu** la demande de subvention n°2024-06 et la déclaration préalable DP 04316224Y0041 accordée le 29/06/2024 ;

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Carole GIGANT étant directement concernée par le sujet quitte, le temps des débats, la séance et ne participe ni au débat, ni au vote.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par Carole GIGANT, propriétaire de l'immeuble cadastré section L 2332 sis 1284 route de Charrées, pour le crépi de la maison en couleur beige, rejointement de pierres et changement des menuiseries dont les façades visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis du moins-disant d'un montant de 8 437€ HT, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 3 375€.

**Le Conseil Municipal, à 21 voix pour : approuve le versement d'une subvention, à Carole GIGANT, d'un montant de 3 375€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public et rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.**

### 3- Opération « façade » – DUPERRAY Nadège

**Vu** la délibération 2023-11-113 en date du 30/11/2023 reconduisant l'opération façades pour l'année 2024 et approuvant le règlement de ladite opération ;

**Vu** la demande de subvention n°2024-00 et la déclaration préalable DP 04316223Y0072 accordée le 14/08/2023 ;

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par Nadège DUPERRAY, propriétaire de l'immeuble cadastré section BI 334 sis Lachaud, 23 rue de la Filature, pour l'isolation des murs extérieurs de la maison dont les façades visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis du moins-disant d'un montant de 2 241€ HT, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 896€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention, à Nadège DUPERRAY, d'un montant de 896€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public et rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.**

### 4- Opération « façade » – BOUILLET Gérard

**Vu** la délibération 2023-11-113 en date du 30/11/2023 reconduisant l'opération façades pour l'année 2024 et approuvant le règlement de ladite opération ;

**Vu** la demande de subvention n°2024-07 et la déclaration préalable DP 04316224Y0093 accordée le 25/10/2024 ;

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par Gérard BOUILLET, propriétaire de l'immeuble cadastré section BI 356 sis 257 rue neuve, pour l'isolation et la pose d'enduit taloché STO 79100, dont les façades visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis du moins-disant d'un montant de 11 254€ HT, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 4 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention, à Gérard BOUILLET, d'un montant de 4 000€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public et rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.**

### 5- Opération « façade » – SCI 2MJC-BILUSIS

**Vu** la délibération 2023-11-113 en date du 30/11/2023 reconduisant l'opération façades pour l'année 2024 et approuvant le règlement de ladite opération ;

**Vu** la demande de subvention n°2024-08 et la déclaration préalable DP 04316224Y0102 accordée le 06/11/2024 ;

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par SCI 2MJC-BILUSIS, propriétaire de l'immeuble cadastré section BL 175 sis 27 Rue de la République, pour le re-jointement et le sablage des pierres, dont les façades visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis du moins-disant d'un montant de 3 833€ HT, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 1 533€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention, à la SCI 2MJC-BILUSIS, d'un montant de 1 533€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public et rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.**

#### 6- Opération « façade » – MOURIER Julie

Vu la délibération 2023-11-113 en date du 30/11/2023 reconduisant l'opération façades pour l'année 2024 et approuvant le règlement de ladite opération ;

Vu la demande de subvention n°2024-07 et la déclaration préalable DP 04316224Y0094 accordée le 02/11/2024 ;

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par Julie MOURIER, propriétaire de l'immeuble cadastré section B 179 sis lieu-dit le Pédible, pour le ravalement des façades avec rejointement et sablage des pierres, dont les façades visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis du moins-disant d'un montant de 9 877€ HT, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 3 951€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention, à Julie MOURIER, d'un montant de 3 951€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public et rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.**

#### 7- Opération « façade » – Règlement 2025

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler dans les mêmes conditions le dispositif « Opération Façades » pour l'année 2024.

Les principales dispositions du règlement de l'opération sont les suivantes :

- Réfection des façades sur l'ensemble du territoire de la Commune de Retournac,
- Participation financière de la Commune : 40% du montant HT des travaux de réfection des façades dans la limite de 4 000€ par opération,
- Visibilité des façades depuis le domaine public et/ou la voirie communale,
- Prise en compte des travaux de réfection des façades à l'exclusion des travaux de couverture, de zinguerie, de rénovation des menuiseries, des descentes d'eaux pluviales, de réfection des enseignes commerciales, des travaux d'isolation par l'extérieur,
- Enveloppe budgétaire plafonnée à 40 000€,
- 2 devis descriptifs et estimatifs détaillés de deux entreprises différentes indiquant par façades : les quantités, les prix unitaires et les techniques de mise en œuvre. Les travaux de réfection doivent faire l'objet d'un devis spécifique,
- Versement de la participation sur production d'une facture acquittée et après vérification sur place de la réalisation des travaux conforme à l'arrêté de déclaration préalable.

Pour information :

En 2022, 8 dossiers ont été déposés pour un montant de subventions accordées de 24 591,65€,

En 2023, 10 dossiers sont déposés représentant 19 614€ de subventions accordées,

En 2024, 11 dossiers déposés à ce jour.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024 ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et décide de reconduire le règlement « façade » pour l'année 2025 et autorise le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.**

#### I. France Nature Environnement – Atlas de la biodiversité

Madame Anne-Sylvie Mirmand, adjointe, présente au conseil municipal le rôle de France Nature Environnement dans l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité (convention en annexe).

Cet atlas a 4 objectifs :

- Faire un état des lieux et recenser les différentes espèces (mammifères, oiseaux, insectes...)
- Traduire des données naturalistes en compilant les données et en faisant une analyse scientifique des résultats,
- Engager l'implication directe des acteurs locaux,
- Sensibiliser et intégrer au projet les populations locales.

Cet atlas représente 58 jours de travail sur site avec un coût de 34 800€ dont une contribution de l'Office Français de la Biodiversité 27 840€ soit un reste à charge pour la commune de 6 960€.

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion à FNE pour l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité et autorise le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.**

Monsieur Antoine MALEYSSON propose que cet atlas puisse être consultable par tous.

Monsieur Pierre ASTOR suggère une consultation possible en ligne.

m. ONF – Programme de coupe de bois 2025 – Forêt de Miaune

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Stéphanie GRANOUILLET, ayant droit, ne participe ni au débat, ni au vote de la présente délibération.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Madame le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire <i>préciser :</i> AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION	Motif de la modification (mention obligatoire)
MIAUNE	17	RD	SUPPRESSION	ONF-RE – Retard d'exploitation
MIAUNE	18	AMEL	SUPPRESSION	ONF-RE – Retard d'exploitation
MIAUNE	7	AMEL	SUPPRESSION	ONF-RE – Retard d'exploitation

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale la nécessité de faire une coupe de bois afin de limiter les dégâts causés par l'infection du scolyte sur des parcelles de la forêt de Miaune.

Monsieur CASSOUX évoque le réchauffement climatique, il faut privilégier des essences de bois plus résistantes.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'ensemble des propositions de coupe ci-dessus mentionnées et autorise le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.**

n. Subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel Communal de Retournac

Madame le Maire informe qu'il y a lieu d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 350€ à l'Amicale du Personnel Communal de Retournac pour l'organisation des cérémonies de remise des médailles du travail à 6 récipiendaires au titre de la promotion 2025 et un départ en retraite d'un agent communal, soit 700€.

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'octroi de la subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 350€ à l'APCR et autorise le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.**

o. Subvention exceptionnelle au Club de Hand

Madame le Maire informe que le nouveau Club de Hand a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€.

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de démarrage d'un montant de 1 000€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'octroi de la subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000€ au Club de Hand et autorise le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.**

p. Subvention exceptionnelle à l'Association de la Bastide

Madame le Maire informe qu'il y a lieu d'octroyer une subvention exceptionnelle de 237€ à l'Association de la Bastide. Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'octroi de la subvention exceptionnelle de fonctionnement de 237€ à l'Association de la Bastide et autorise le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.**

q. Le Centre du Cros – Extension du CLSH – Attribution des marchés

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint informe les membres du conseil municipal de la consultation passée en procédure adaptée pour un marché concernant : Le Centre du Cros – Extension du CLSH.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 29 octobre 2024 à 17H.

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable ayant étudié le tableau d'analyse et de classement des offres et approuvant le choix de l'entreprise dont l'offre est la mieux-disante au vu des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- les conditions financières (60%),
- et les conditions techniques (40%).

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les marchés aux entreprises dont les offres sont les mieux-disantes pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et à l'Entreprise PROGEO consultée de gré à gré pour le lot n°7 suite à la consultation initiale infructueuse ayant donné aucune offre pour ce lot n°7 :

Désignation prestation	Entreprise - Domicile	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 – Maçonnerie	<b>Entreprise : SYC</b> Adresse : ZA Lavée 43200 YSSINGEAUX SIRET : 332 889 930 00035	56 808.61	68 170.33
LOT 2 – Charpente bois – Couverture - Bardage	<b>Entreprise : Charpentiers Casadéens</b> Adresse : Les Narcisses 43160 LA CHAISE DIEU SIRET : 407 912 724 00017	66 209.73	79 451.68
LOT 3 – Menuiserie extérieure	<b>Entreprise : COURBY Cloisons Service</b> Adresse : ZA Plantades 43130 RETOURNAC SIRET : 384 222 089 00029	16 300.00	19 560.00
LOT 4 – Plâtrerie - Peinture	<b>Entreprise : PEPIER CHARREL</b> Adresse : 16 rue de Saint Didier 43600 SAINTE SIGOLENE SIRET : 384 222 089 00029	15 433.70	18 520.44
LOT 5 - Menuiserie intérieure	<b>Entreprise : COURBY Cloisons Service</b> Adresse : ZA Plantades 43130 RETOURNAC SIRET : 384 222 089 00029	5 184.35	6 221.22
LOT 6 – Chappe – Sol souple – Carrelage - Faïence	<b>Entreprise : Sols et Plus</b> Adresse : 9 rue du Stade - Malpas 43370 CUSSAC SUR LOIRE SIRET : 452 010 358 00029	10 363.25	12 435.90
LOT 7 – Chauffage / Ventilation / Plomberie	<b>Aucune Offre (Consultation infructueuse)</b>		

LOT 8 - Electricité	<b>Entreprise : SARL ELEC'JEAN</b> Adresse : 2 Allée du Parc 43700 COUBON SIRET : 450 893 557 00014	12 315.00	14 783.00
---------------------	--	-----------	-----------

- Le lot n°7, en l'absence d'offre, a été déclaré infructueux et, au vu du planning prévisionnel des travaux, a fait l'objet d'une consultation de gré à gré conformément au CCP et notamment son article R2122-2.

LOT 7 – Chauffage / Ventilation / Plomberie	<b>Entreprise : EURL PROGEO</b> Adresse : 11 ZA de Chambaud 43620 SAINT ROMAIN LACHALM SIRET : 511 470 619 00038	14 183.74	17 020.49
---	---	-----------	-----------

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des marchés aux entreprises citées ci-dessus pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et le lot n°7 en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables et autorise le Maire à signer tous documents afférents.**

r. La Base de Loisirs – Réaménagement du site – Attribution des marchés

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint informe les membres du conseil municipal de la consultation passée en procédure adaptée pour un marché concernant le programme de travaux du réaménagement du site de La Base de Loisirs.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 21 novembre 2024 à 19H.

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable ayant étudié le tableau d'analyse et de classement des offres et approuvant le choix de l'entreprise dont l'offre est la mieux-disante au vu des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- les conditions techniques (50%),
- et les conditions financières (50%).

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les marchés aux entreprises comme suit :

Désignation prestation	Entreprise - Domicile	MONTANT HT	MONTANT TTC
<b>LOT 1 – Maçonnerie - Démolition</b>	<b>Entreprise : SYC</b> Adresse : ZA Lavée 43200 YSSINGEAUX SIRET : 332 889 930 00035	33 539.60	40 247.52
<b>LOT 2 – Enduit chaux &amp; Patrimoine</b>	<b>Entreprise : SAS Fabien MICHEL</b> Adresse : ZA Lachamp 43260 SAINT PIERRE EYNAC SIRET : 534 783 972 00027	151 579.00	181 894.80
<b>LOT 3 – Charpente – Couverture - Solivage</b>	<b>Entreprise : SAS GIBERT Menuiserie Charpente</b> Adresse : ZA de Lavée – 345 rue des Merisiers 43200 YSSINGEAUX SIRET : 531 671 261 00026	54 284.37	65 141.24
<b>LOT 4 – Menuiserie extérieure</b>	<b>Entreprise : DURIEUX FERMETURE</b> Adresse : ZA de Chambaud 43620 SAINT ROMAIN LACHALM SIRET : 433 072 402 00038	63 153.00	75 783.60
<b>LOT 5 - Menuiserie intérieure</b>	<b>Entreprise : CABESTAN</b> Adresse : 68 rue Anatole France 38100 GRENOBLE SIRET : 450 214 416 00247	31 867.15	38 240.58
<b>LOT 6 – Cloisons – Plâtrerie - Peinture</b>	<b>Entreprise : BRANCHE</b> Adresse : 5 et 5 bis ZA Nohac 43350 saint-Paulien SIRET : 420 586 133 00027	45 210.50	54 252.60

LOT 7 – Béton ciré	<b>Entreprise : ST PEINTURE &amp; DECORATION</b> Adresse : Les Breux 43800 MEZERES SIRET : 844 327 650 00017	19 005.00	22 806.00
LOT 8 – REVETEMENTS DE SURFACE	Aucune offre (consultation infructueuse)		
LOT 9 – ELECTRICITE	<b>Entreprise : JELEC</b> Adresse : Sarlanges 43130 RETOURNAC SIRET : 849 780 895 00017	41 379.50	49 655.40
LOT 10 – PLOMBERIE – SANITAIRES - VENTILATION	<b>Entreprise : 2PCE</b> Adresse : 180 CHEMIN DES BARBELOTTES 07160 SAINT JEAN ROURE SIRET : 913 225 355 00019	44 199.07	53 038.88
LOT 11 – TERRASSEMENT – RESEAUX - REVETEMENTS	<b>Entreprise : JEAN YVES PORTE TX PUBLICS</b> Adresse : ZA Le Moulin du Mas 42380 LATOURETTE SIRET : 849 534 144 00019	78 449.00	94 138.80
LOT 12 - SERRURERIE	<b>Entreprise : RC METAL</b> Adresse : ZI La Chaud – Rue de l'Industrie 43130 RETOURNAC SIRET : 879 909 349 00018	5 900.00	7 080.00

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des marchés aux entreprises citées ci-dessus, hormis le lot 8 déclaré infructueux pour lequel il est décidé de relancer une consultation et autorise le Maire à signer tous documents afférents.**

s. SDE - Eclairage public ajout EP au village de Sainte Reine

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 2 812,17€ HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit :

$$2\ 812,17 \times 55\ \% = 1\ 546,69\text{€}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux cités en référence ; confie la réalisation au SDE 43 ; fixe la participation de la commune au financement de la dépense à 1 546.69€ et autorise le Maire à signer tous documents afférents.**

t. Tarifs 2025

1. Tarifs 2025 - MEDIATHEQUE René GARNIER

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	
Adulte	15,00€
Tarif Réduit <i>Conjoint d'une carte adulte, titulaire d'une carte « étudiant » campeur, personne en résidence secondaire pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, personne sans emploi ou titulaire du RSA</i>	7,00€
Jeune de 0 à 15 ans	Gratuit
Jeune de 16 à 18 ans	3.00€
Livre non rendu ou abimé	30.00€
Copie Noir/Blanc format A4 ou scanner	0.20€
Copie Noir/Blanc format A3	0.30€
Copie couleur format A4	0.50€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

2. Tarifs 2025 - PISCINE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs applicables aux usagers de la piscine municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	
<b><i>Habitants de la Commune de RETOURNAC et Campeurs du Camping de Retournac</i></b>	
Adulte - Entrée à l'unité	4,00€
Adulte - Carnet d'Abonnement de 10 entrées	27,00€
Jeune âgé de 5 à 11 Ans - Entrée à l'unité	2,40€
Jeune âgé de 5 à 11 Ans - Carnet Abonnement de 10 entrées	16,00€
Enfant âgé de 0 à 4 ans	Gratuit
Nocturne	2,00€
<b><i>Personnes domiciliées à l'extérieur de la Commune de Retournac</i></b>	
Adulte - Entrée à l'unité	5,00€
Adulte - Carnet d'Abonnement de 10 entrées	40,00€
Jeune âgé de 5 à 11 ans- Entrée à l'unité	4,00€
Jeune âgé de 5 à 11 ans - Carnet Abonnement de 10 entrées	30,00€
Enfant âgé de 0 à 4 ans	Gratuit
Nocturne	2,00€



<b>Pass'des Sucs - Jeune de 16 à 25 ans, porteur de la carte, domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucs (CCDS)</b>	
Entrée à l'unité	2,40€
Carnet d'Abonnement de 10 entrées	16.00€
<b>Groupes : Centre de Loisirs et Colonies</b>	
Enfants jusqu'à 5 ans	Gratuit
Jeune de 6 à 18 ans	1.60€
Adultes Accompagnateurs	2.70€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

### 3. Tarifs 2025 - CANTINE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs de la cantine applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces tarifs, votés par le Département pour le compte du Collège Boris Vian, fournisseur des repas pour les écoles publiques de la commune, intègre l'augmentation des coûts des denrées alimentaires et de l'énergie.

<b>LIBELLES</b>	<b>Tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
Repas Enfant	3.70€	3.90€
Repas Adulte	6.60€	6.80€

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

### 4. Tarifs 2025 - GYMNASSE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs du gymnase applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	
Location d'une salle pour une journée à une association ou club sportif ou organisme extérieurs à la Commune	180€
Caution de mise à disposition de l'équipement	350€
Caution pour remise de clé	60€
Caution ménage	350€

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

#### 5. Tarifs 2025 - AIRE DE CAMPING ET CAMPING-CAR DE LACHAUD

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs applicables aux usagers du camping et de l'aire de camping-car de La Chaud, hors taxes de séjour, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	
Forfait pour 1 ou 2 Adultes sur un emplacement comprenant une caravane ou toile de tente et une voiture pour une nuitée	8€
Enfant âgé de 0 à 4 ans	Gratuit
Jeune de 5 à 18 ans	1€
Adulte supplémentaire par emplacement	2€
Forfait pour 1 ou 2 Adultes sur un emplacement comprenant un camping-car ou un combi pour une nuitée	8€

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

#### 6. Tarifs 2025 – COWORKING DE THEODORE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs de l'espace coworking de Théodore applicables aux usagers du camping et de l'aire de camping-car de La Chaud, hors taxes de séjour, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

LOCATION COWORKING	Occupant
Journée	15€
Semaine	40€
Mois	75€

*Une gratuité sera appliquée pour les étudiants et des lycéens majeurs (sur justificatif).*

Le tarif photocopieur pour 100 copies en noir et blanc est de 5€ TTC.

Ces tarifs sont payables à l'avance et à la signature de chaque réservation.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

Monsieur ASTOR demande si l'on a eu beaucoup de locations.

Madame le Maire indique que depuis le début d'année il y a eu 2 locations et une mise à disposition gratuite du local au profit de l'APAJH 43.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

### 7. Tarifs 2025 – TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs du transport scolaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

<b>TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE</b>	
Transport Scolaire <ul style="list-style-type: none"><li>pour les élèves domiciliés hors commune et fréquentant un établissement scolaire de la commune</li><li>pour les élèves domiciliés dans la commune et fréquentant un établissement scolaire hors commune</li></ul>	75€ par trimestre
Transport Scolaire pour les élèves domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements scolaires de la commune	22€ par trimestre

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le Maire de leurs applications.**

### 8. Tarifs 2025 – CIMETIERE CONCESSIONS – CASE COLOMBARIUM – CAVURNES

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs des cimetières applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

<b>TARIFS 2025</b>	
<b>Concessions</b>	
Trentenaire	1 365€
Cinquantenaire	2 100€
<b>Colombarium</b>	
10 ans	300€
15 ans	500€
30 ans	700€
<b>Cavurne</b>	
10 ans	400€
15 ans	700€
30 ans	900€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le Maire de leurs applications.**

### 9. Tarifs 2025 – DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toutefois, Madame le Maire propose de fixer un versement d'arrhes pour la location des salles « La Forge » et « Bourgogne ». Ce versement d'arrhes resterait acquis pour la commune si la réservation n'est pas honorée, en cas de désistement.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024 approuvant les montants suivants :

<b>Salle « LA GRANGE »</b>	
Location	160€
Caution location	450€
Caution nettoyage	150€

<b>Salle « LA FORGE »</b>	
Location	160€
Caution Location	450€
Caution Nettoyage	150€
Arrhes	50€

<b>Salle « ESPACE SCENIQUE »</b>	
Location	320€
Caution Location	500€
Caution Nettoyage	300€
Technicien régie « son et lumière » par heure	40€
Technicien « manipulation des fauteuils » par heure	20€

<b>Salle « BOURGOGNE » Habitants de la Commune</b>	
Location Salle + Cuisine + Nettoyage	535€
Location Salle + Cuisine sans le forfait nettoyage	375€
Arrhes	160€

<b>Salle « BOURGOGNE » Personnes extérieures à la Commune</b>	
Location Salle + Cuisine + Nettoyage	800€
Location Salle + Cuisine sans le forfait nettoyage	590€
Location pour une réunion	320€
Arrhes	240€

<b>Salle « BOURGOGNE » Caution</b>	
Location	500€
Nettoyage	350€
Prêt du micro	185€
Prêt de la friteuse	510€
Remise de clé	60€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

#### 10. Tarifs 2025 – DROITS DE PLACE DU MARCHÉ ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs des droits de place du marché hebdomadaire et de l'occupation du domaine public applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

	<b>Prix</b>
<b>Abonnement annuel</b>	
Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	11€ le ml
<b>Non Abonné du 1<sup>er</sup> juin au 30 Septembre</b>	
Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	2€ le ml
<b>Non Abonné du 1<sup>er</sup> octobre au 30 Mai</b>	
Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	1€ le ml
<b>Forfait « Camion Outillage »</b>	
Pour un jour de marché	20€
<b>Forfait « Camion Pizza Food Truck... »</b>	
Pour un soir par semaine	12€
<b>Occupation du domaine public (m<sup>2</sup>)</b>	2€
<b>Non-respect de la convention d'occupation du domaine public jour</b>	5€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 et charge le régisseur de leurs applications.**

#### 11. Tarifs 2025 – ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par le service assainissement.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 pour le service « Assainissement » :**

Forfait dû par tout abonné	36.00 €
Prix du m <sup>3</sup> – de 0 à 1000 m <sup>3</sup>	0.73 €
Prix du m <sup>3</sup> – de 1001 m <sup>3</sup> et plus	0.75 €
Forfait Assainissement non collectif (ANC)	1 300.00€

## 12. Tarifs 2025 – ALIMENTATION D'EAU POTABLE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs de surtaxes communales applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par le service Alimentation d'Eau Potable (AEP).

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 pour le service « Alimentation d'Eau Potable »**

Surtaxe communale de 0 à 1 000 m <sup>3</sup>	1.00€
Surtaxe au-delà de 1 001 m <sup>3</sup>	1.10€
Droit fixe – Abonnement part communale	18.00€

## 13. Centre de secours – Détermination du prix du loyer pour les deux F4

Vu La délibération n° 2022-12-133 du conseil municipal du 15 décembre 2022 fixant le prix du logement F4 à 350€ révisable chaque année à la date anniversaire du bail suivant l'indice de référence IRL de l'INSEE.

Vu Les deux résiliations des baux au 31 décembre 2024.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le tarif de ces baux. Ces logements F4 sont d'une surface de 74 m<sup>2</sup> avec en plus un garage et une cave. Ils sont destinés prioritairement aux pompiers.

La commission du 28 novembre 2024 a proposé de fixer le montant du bail à minima à 570€ charges comprises.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le montant du bail à 570€ charges comprises et autorise Madame le Maire à signer tout document utile à la présente délibération.**

## 6. Questions diverses

Monsieur MALEYSSON demande un marquage au sol au niveau du chemin du Trignadour après le collège pour la sécurité des piétons.

Madame GRANOUILLET demande la mise en place d'un miroir à l'intersection de la rue Henri PONTVIANNE et la rue Sainte Barbe.

Madame le Maire en prend note pour étudier ces demandes

La séance est levée à 22H45

Le secrétaire de séance,



Brigitte ROCHE

Le Maire,

